

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2016**

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Virginie FERRAND, Maire,  
le Lundi 27 JUIN 2016 à 19h00 :

**Étaient présents** : Mmes Angélique BERAUD, Marinette DECROZE, Marie-Claude DEFOUR, France LELEU, Sylvie MOUNIER, Patricia SASSOLAT;  
Mrs Juan ARCHIER, Alex BLANCHET, Alexandre BONNET, Franck MONNERON.

Absents excusés : Célia CLEUX, Tony RIBES, Laurent VEYRE.

**Secrétaire de séance** : Marie-Claude DEFOUR.

Délibération rétroactive concernant la participation de Madame le Maire à l'entrée au Congrès des Maires de France.

Vote pour 11, vote contre 0, Abstention 0

Délibération : aliénation d'un tronçon de chemin rural au lieu-dit « le Châtaignier » suite à enquête publique et échange avec la famille BORNE.

Vote pour 11, vote contre 0, Abstention 0

Délibération : retrocession partie de terrain privé N. BONNET et V. FERRAND en voie communale.

Vote pour 11, vote contre 0, Abstention 0

Délibération sur la vente du tracteur au garage Graillon à l'unanimité.

Vote pour 11, vote contre 0, Abstention 0

Délibération de subventions aux associations.

Vote pour 11, vote contre 0, Abstention 0

Délibération concernant le projet de périmètre de l'EPCI issu de la fusion, le pacte statutaire et la composition du conseil communautaire.

**Après en avoir délibéré et par 9 voix pour et 2 abstentions :**

- APPROUVE le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion entre la Communauté d'agglomération du bassin d'Annonay et la communauté de communes Vivarhône, tel qu'arrêté par le préfet de l'Ardèche le 5 avril 2016,

**Après en avoir délibéré et par 11 voix pour :**

- APPROUVE le cas échéant l'insertion de l'ensemble des communes du Val d'Ay mais désapprouve l'insertion uniquement des communes d'Ardoix et Quintenas qui déstabiliserait l'ensemble de la Communauté de Communes du Val d'Ay.

**Après en avoir délibéré et par 10 voix pour et 1 abstention :**

- APPROUVE le pacte statutaire tel que décidé conjointement entre les 27 communes du futur EPCI, qui détermine que le siège se situera au Château de la Lombardière à Davézieux et que la dénomination sera « Annonay Rhône Agglo »,

**Après en avoir délibéré et par 4 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions :**

- FIXE, le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté issue de la fusion entre la Communauté d'agglomération du bassin d'Annonay et la Communauté de communes Vivarhône tels que définis par la répartition de droit commun et présentés dans le tableau ci-dessous,

**Après en avoir délibéré et par 11 voix pour :**

- AUTORISE Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- Délibération de motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024.  
Vote pour 11, vote contre 0, Abstention 0
- Discussion sur la potentialité de dissolution du budget CCAS pour les communes de moins de 1 500 habitants : le Conseil Municipal décide de garder son budget CCAS pour l'instant.
- Discussion sur des projets de repreneurs du local de l'ancienne épicerie et sur la création d'une maison d'assistantes maternelles.
- La commune de Vocance a reçu le Label Employeur Sapeur-Pompier suite à la signature d'une convention avec le SDIS
- L'école publique remercie la municipalité pour l'achat d'un vidéoprojecteur.
- Information : une réunion publique a lieu à Vanosc le 30/06/2016 concernant le devenir d'Ardèche Musique et Danse et plus particulièrement l'antenne de Vanosc.
- M. Alex BLANCHET et Marie-Claude DEFOUR, adjoints, ont fait un compte-rendu des premières réunions et des devis concernant la mise en accessibilité des locaux qui reçoivent du public.
- Un devis a ERDF a été demandé pour un compteur fixe sur le terrain municipal pour faciliter le branchement des forains lors de la vogue annuelle.
- Un tableau des tâches effectuées par Mme Célia CLEUX, adjointe démissionnaire a été demandée pour les répartir au sein du Conseil Municipal.
- Un projet de « fête des voisins » pourrait être programmé sur Vocance le 02/06/2017.
- Mme le Maire a fait un compte-rendu au Conseil Municipal du Congrès des Maires de France où elle a participé du 30/05/2016 au 03/06/2016.
- Un retour très positif sur la fête de la musique a été fait : ce fut un réel succès ! le Conseil Municipal, avec l'association Karagym et les commerçants sont très satisfaits et vous donnent rendez-vous l'année prochaine.

Fin de séance : 23h

Fait en Mairie de VOCANCE, le 30 juin 2016  
Madame le Maire,  
Mme Virginie FERRAND

